



PLAN D'ACTIVITÉS DE L'INSPECTION DE TRAVAIL ET DE LA
SÉCURITÉ SOCIALE (ITSS) POUR LA SURVEILLANCE DANS
LES ENTREPRISES SUR L'ÉGALITÉ EFFECTIVE ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES

www.mtin.es/itss/index.html

DIRECCIÓN GENERAL DE L'INSPECTION DE
TRAVAIL Y SEGURIDAD SOCIALE



Plan d'activités de l'ITSS 2008-2011

- Mis au point par la Direction Générale de l'Inspection de Travail et de la Sécurité Sociale.
- D'un commun accord avec les autorités du travail des Communautés Autonomes
- D'après "l'Instruction Numéro 3/2011, sur les activités de l'Inspection de Travail et de la Sécurité Sociale pour la surveillance dans les entreprises sur l'égalité effective entre les femmes et les hommes"



Plan d'activités de l'ITSS 2008-2011

Objectifs qualitatifs:

Surveillance de la conformité avec les règlements en renfermant des obligations patronales afin de parvenir à l'égalité effective entre les femmes et les hommes et la non-discrimination.

Nature du Plan:

- il sera un domaine d'action permanent de la matière des Relations du Travail, dans la programmation annuelle des Inspections de Travail de toutes les Communautés Autonomes, quitte à éventuellement et dans cette action permanent, les campagnes temporaires puissent être planifiés sur domaines, matières ou apparences concrètes de la législation sur matière d'égalité.

Caractéristiques des procédures:

- L'activité demandée (plaintes, demandes de rapports des tribunaux etc).
- L'activité prévue.



Plan d'activités de l'ITSS 2008-2011, matières soumises à l'inspection

- Plans d'égalité et autres obligations de la Loi d'égalité.
- Discrimination dans la relation du travail
- Discrimination Salariale
- Prevention des risques laboraux avec une perspective de genre
- Le harcèlement sexuel et le harcèlement pour motif de sexe
- Contrôle des clauses discriminatoires dans les Conventions Collectives
- Discrimination dans l'accès à l'emploi
- Droits de la conciliation de la vie familiale et du travail.



Plan d'activités de l'ITSS 2008-2011, critères de sélection prévus

- Toutes les tailles (de préférence entreprises de plus de 50 travailleurs) et dans toutes les provinces
- Celles qui ont obligé d'avoir des plans d'égalité à l'avenir inclus dans le convention collective
- Secteurs avec la présence historique du plus grand nombre de discriminations
- Secteurs déterminés par les Communautés Autonomes
- Tous les secteurs dans les discriminations dans les offres d'emploi
- Secteurs avec des risques les plus importants pour les prestations de maternité et grossesse



Plan d'activités de l'ITSS 2008-2011, ressources humains

- Inspecteurs spécialisés dans toutes les provinces (au moins 2 chacune)
- Formation spécifique
- Conduite préférentiel et rapide dans n'importe qui des matières de l'activité demandée
- Outils de travail: guides, questionnaires, protocoles



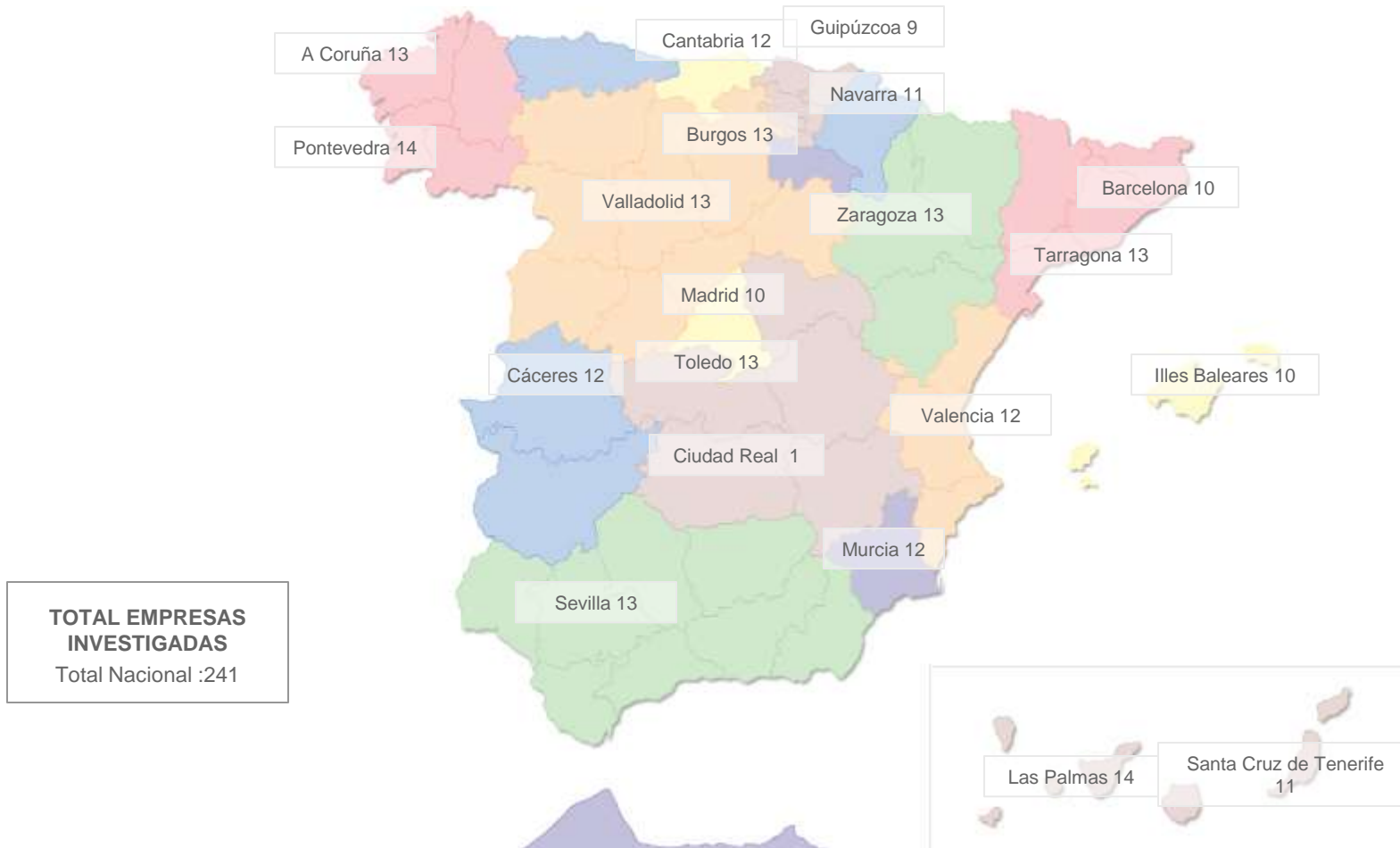
Plan d'activités de l'ITSS 2008-2011, exemple 2009

- Les inspections inclus **la campagne sùr la discrimination salariale par motif de sexe**
- Inspections à 445 entreprises
- Des entreprises jusque 50 salariés, de 50 à 250 et plus de 250
- Secteurs: Hôtellerie, sociétés financières, commerce, industrie textile, sidérurgie, et nettoyage
- Contrôle des paiements volontaires des entreprises (indemnitation et compensation des frais)
- Protocole d'action du Ministère d'Emploi et Sécurité Sociale avec le Ministère de Santé Services Sociaux et d'Égalité pour l'échange d'information afin de préparer la campagne et l'analyse des résultats.



Plan d'activités de l'ITSS 2008-2011, Campagne sùr la discrimination salariale exemple 2009

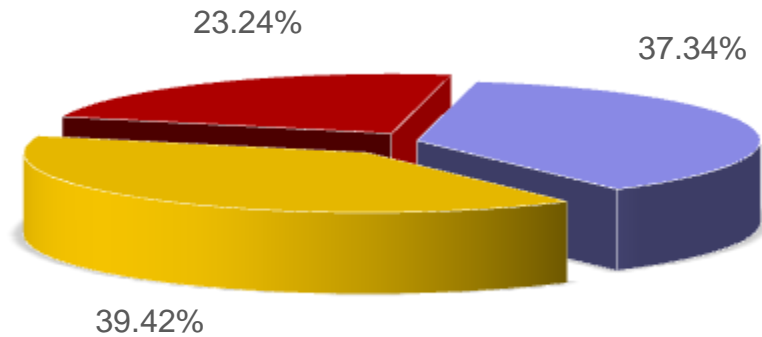
Entreprises enquêtes





Plan d'activités de l'ITSS 2008-2011, Campagne sùr la discrimination salariale exemple 2009

Répartition des entreprises par taille

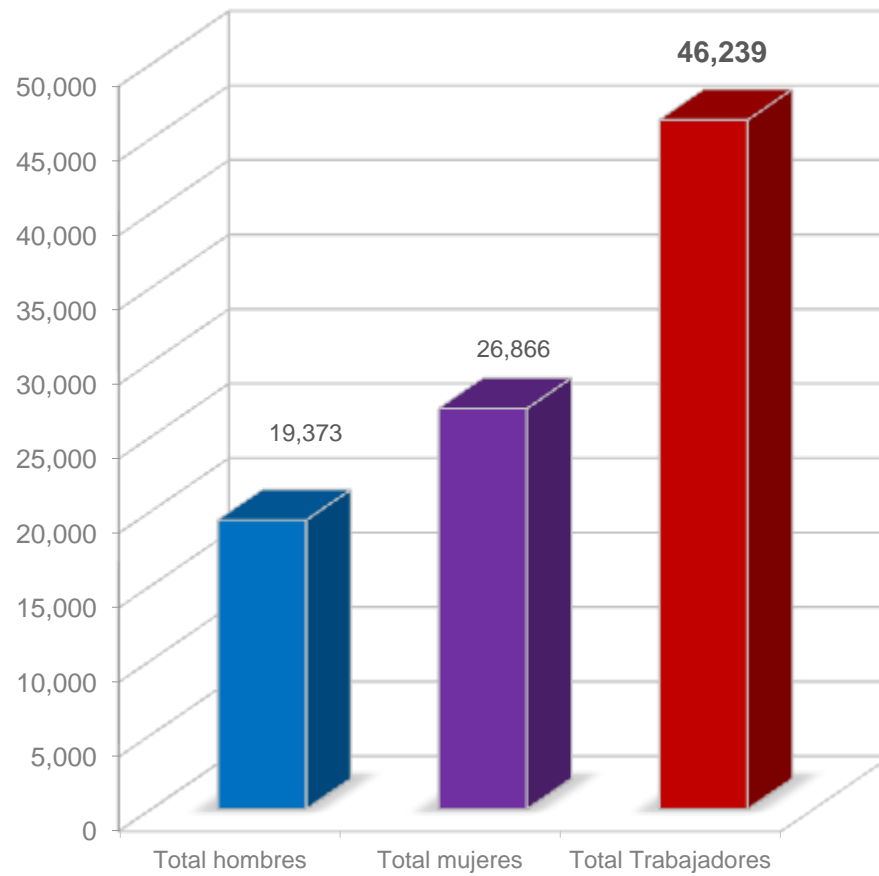


■ Empresas con menos de 50 trabajadores ■ Empresas de 50 a 250 trabajadores ■ Empresas con más de 250 trabajadores



Campaña de Discriminación Salarial 2009

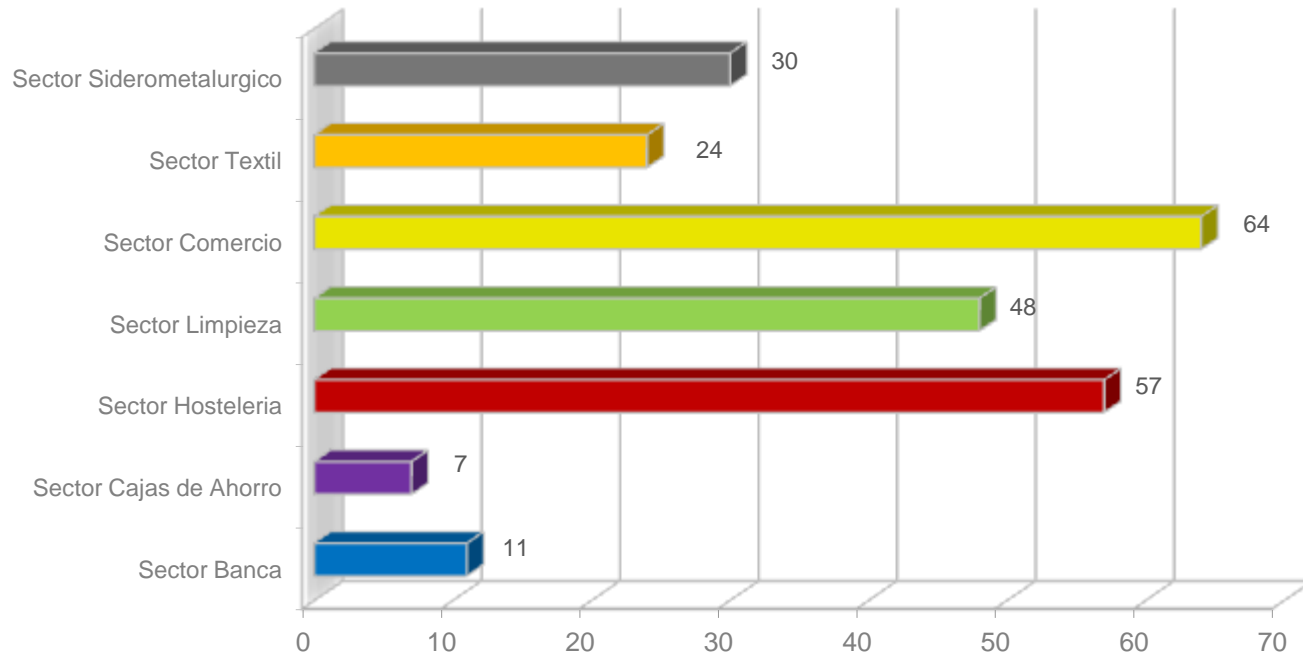
Distribución por sexo





Campaña de Discriminación Salarial 2009

Distribución por sectores

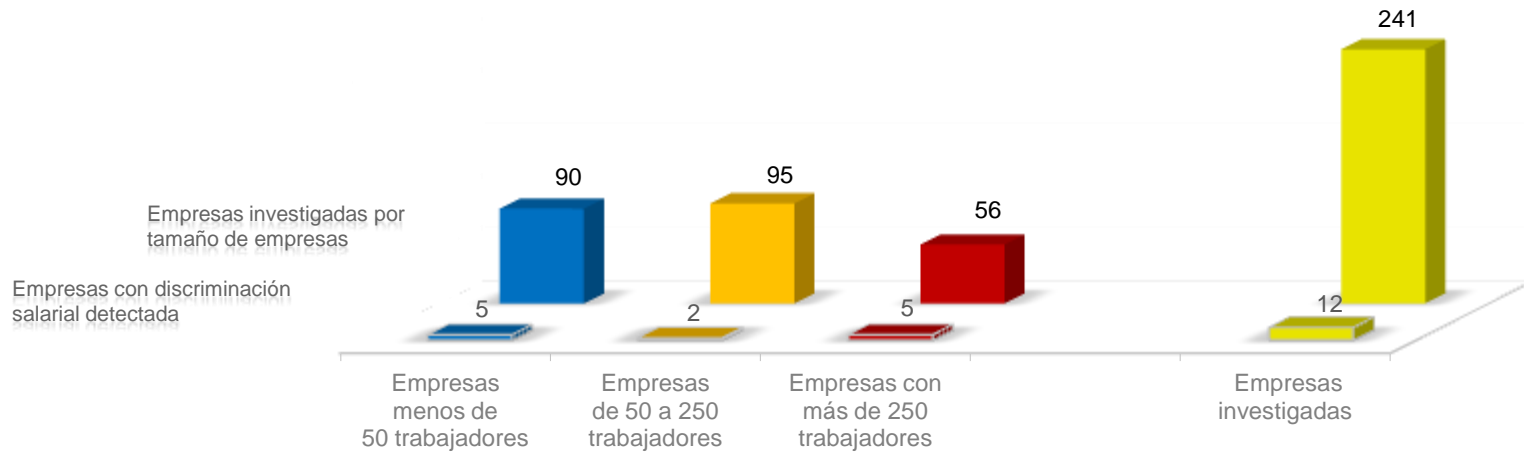


Distribución por sectores de las empresas investigadas



Campaña de Discriminación Salarial 2009

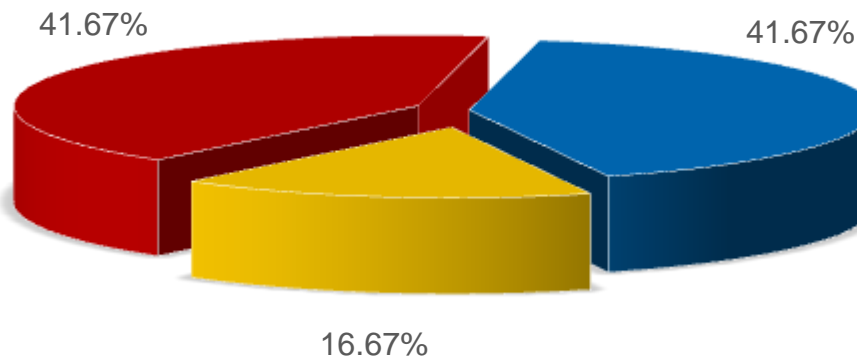
Distribución por tamaño de empresa





Plan d'activités de l'ITSS 2008-2011, Campagne sùr la discrimination salariale, exemple 2009

Sociétés dans lesquelles la discrimination a été détectée

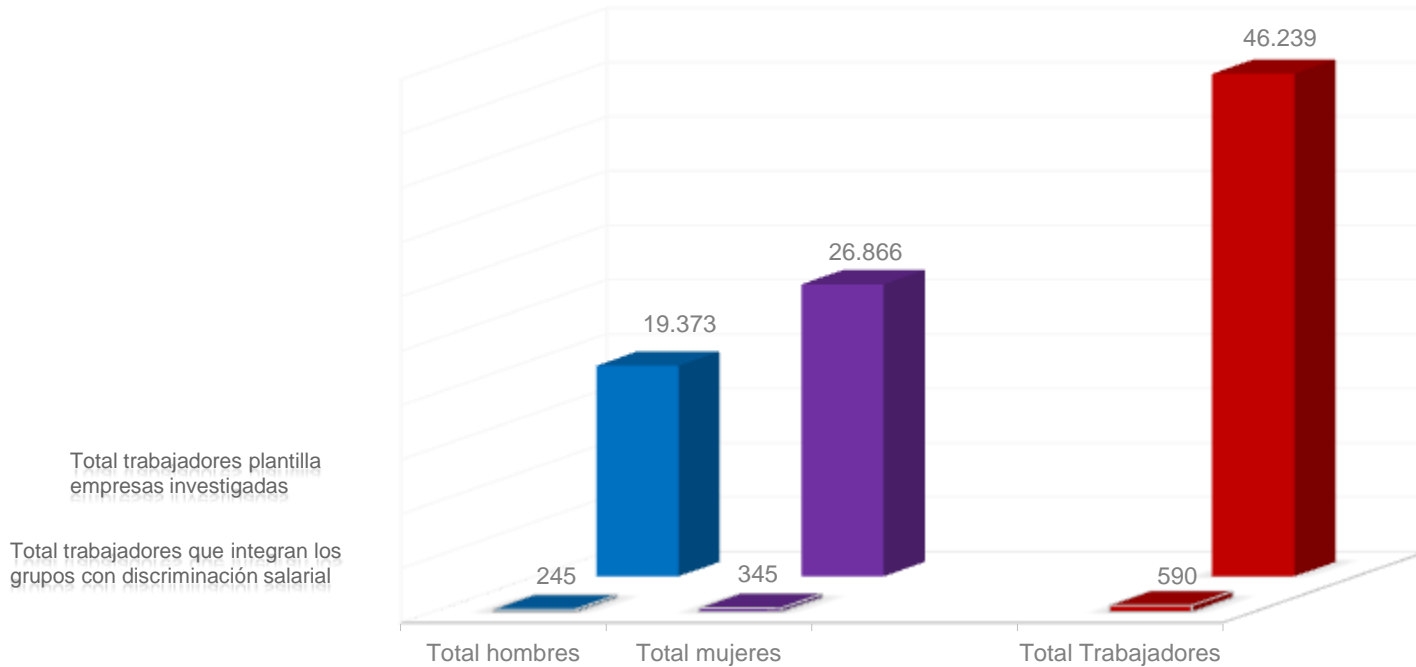


■ Empresas con menos de 50 trabajadores ■ Empresas de 50 a 250 trabajadores ■ Empresas con más de 250 trabajadores



Campaña de Discriminación Salarial 2009

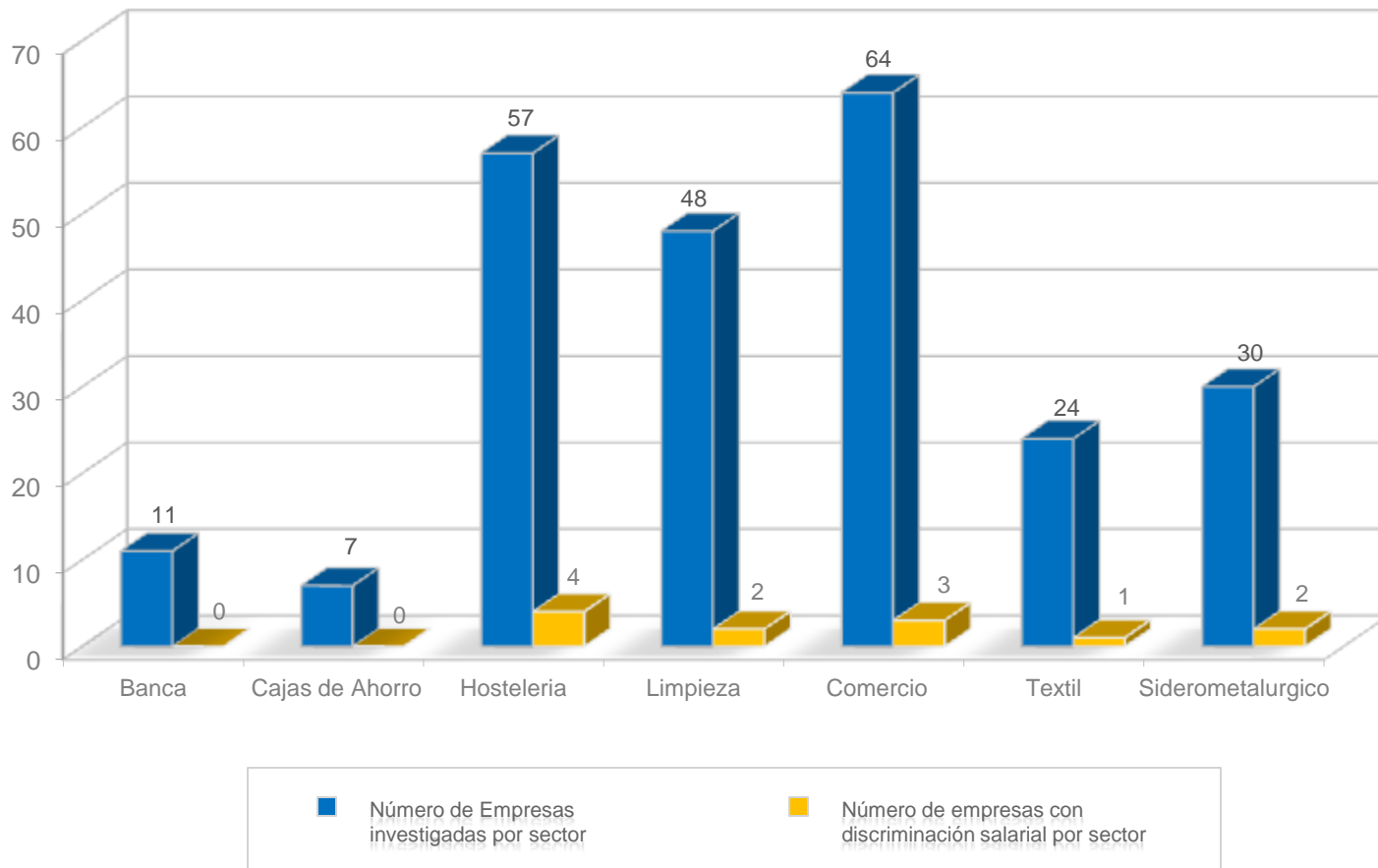
Distribución por género





Plan d'activités de l'ITSS 2008-2011, Campagne sùr la discrimination salariale, exemple 2009

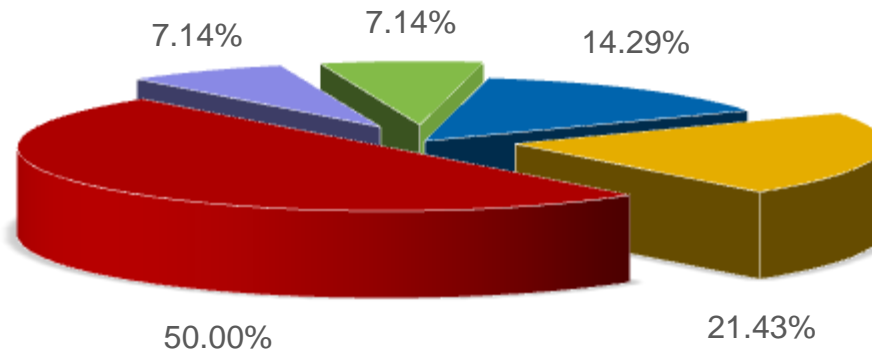
Distribution par secteurs





Campaña de Discriminación Salarial 2009

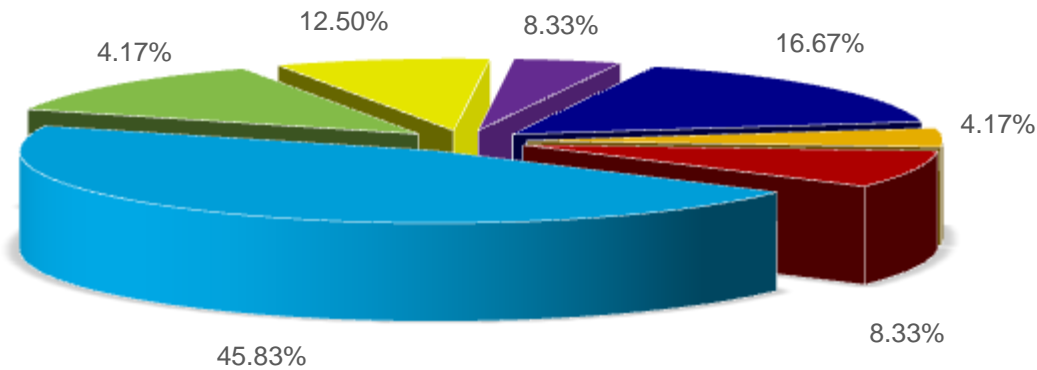
Grupos profesionales con discriminación salarial





Campaña de Discriminación Salarial 2009

Complementos voluntarios donde se ha detectado discriminación

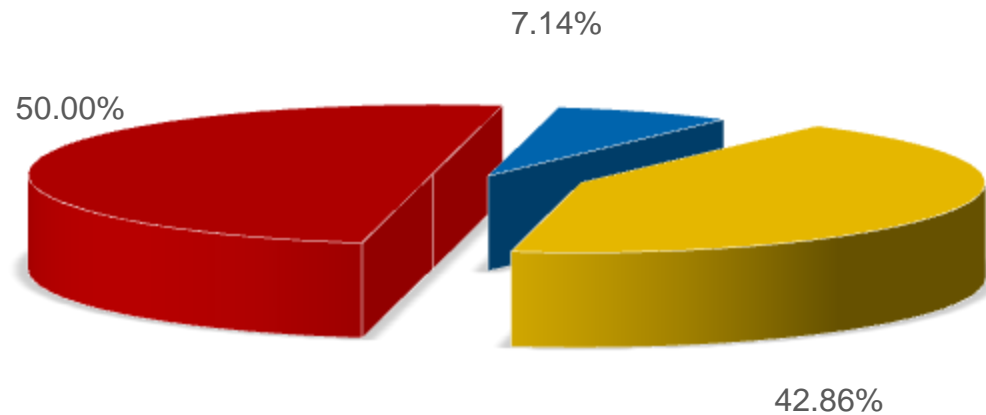


- (3) Plus Voluntario de efectos colectivos vinculado a la persona.
- (7) Por función desempeñada (responsabilidad, mando, especial cualificación)
- (12) Otros no incluidos vinculados al puesto y al trabajo
- (17) Otros no incluidos vinculados al rendimiento de la empresa
- (5) Complemento de toxicidad, peligrosidad, penosidad o semejantes
- (9) Cantidad y calidad del trabajo realizado, vinculado al rendimiento individual
- (14) Participación en beneficios (paga de beneficios)



Campaña de Discriminación Salarial 2009

Prestaciones laborales que se pretende compensar



■ 2. Penosidad o peligrosidad ■ 4 Dedicación y productividad (calidad de trabajo) ■ 8. Otros no incluidos en los anteriores



Infractions dans le monde du travail

PLANS D'ÉGALITÉ:

Art. 7.13 LISOS (infraction grave):

“Ne pas remplir les obligations prévues par le Statut des Travailleurs ou de la convention collective qui s’applique en matière de plans d’égalité”

Art. 8.17 LISOS (infraction très grave):

“Ne pas élaborer ou ne pas mettre en oeuvre le plan d’égalité ou le faire en manquant manifestement aux termes prévus, lorsque l’obligation de réaliser ce plan réponde conformément à ce qui est stipulé à l’alinéa 2 de l’article 46 bis de la présente loi”.



Infractions dans le monde du travail

INSPECTION DE TRAVAIL

ART. 8.12 TRLISOS (Infraction très grave)

“Les décisions unilatérales de l’entreprise qui impliquent discriminations directes ou indirectes défavorables en raison d’âge ou d’invalidité ou favorables ou adverses en matière de rétributions, journées, formation, promotion et d’autres conditions de travail, par circonstances de sexe, origine, y compris l’origine raciale ou ethnique, situation de famille, statut social, religion ou convictions, les idées politiques, l’orientation sexuelle appartenance ou non aux syndicats et à leurs accords, les liens de parenté avec les autres travailleurs dans l’entreprise ou de la langue au sein de l’État espagnol, ainsi que les décisions de l’employeur impliquant un traitement défavorable des travailleurs par réaction à une réclamation effectuée dans l’entreprise ou d’une action administrative ou judiciaire destinée à exiger l’application du principe de l’égalité de traitement et de non-discrimination”



Infractions dans le monde du travail

ART. 8.13.BIS) TRLISOS (Infraction très grave)

*“Le **harcèlement** en raison de l’origine raciale ou ethnique, religion ou croyances, d’invalidité, d’âge et d’orientation sexuelle et le **harcèlement en raison du sexe**, lorsqu’ils se produisent dans le domaine pour atteindre les facultés de la direction de l’entreprise, quelconque qui soit el sujet actif du même, à condition que, connus par l’employer, celui-ci n’eût pas adopté les mesures nécessaires pour l’empêcher.”*

ART. 16.2 TRLISOS (Infraction très grave)

*“Solliciter les coordonnées dans le processus de sélection ou établir des conditions, grâce à la publicité, la radiodiffusion ou par n’importe quel moyen, en constituant des **discriminations favorables ou défavorables à l’accès à l’emploi fondée sur le sexe**, l’origine y compris l’origine raciale ou ethnique, d’âge, situation de famille, d’invalidité, religion ou croyances, opinion politique, l’orientation sexuelle appartenance syndicale, statut social et langue au sein de l’État.”*

ART. 13.1 TRLISOS (Infraction très grave):

“Ne pas accomplir les règles spécifiques dans le domaine de la protection de la sécurité et de la santé des travailleuses pendant les périodes de la grossesse et de l’allaitment.”

Sanctions

- DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES: DE 6.251 À 187.515 EUROS
- DES SANCTIONS ACCESSOIRES:
 - PERDE AUTOMATIQUE D'AIDE, DES PRIMES ET LES AVANTAGES DES PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT À L'EMPLOI, À PARTIR DE LA DATE DE L'INFRACTION
 - L'EXCLUSION DE L'ACCÈS À CES AVANTAGES PENDANT SIX MOIS
- INTERDICTION D'EMBAUCHER LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES



REEMPLACEMENT DES SANCTIONS ACCESOIRES

REEMPLACEMENT DES SANCTIONS ACCESOIRES PAR LE DÉVELOPPEMENT ET LA MISE EN OEUVRE D'UN PLAN D'ÉGALITÉ

- INFRACTIONS TRÈS GRAVES PAR LA DISCRIMINATION POUR MOTIF DE SEXE
- DÉTERMINÉ PAR L'AUTORITÉ DU TRAVAIL COMPÉTENTE
- DEMANDE PATRONAL
- RAPPORT OBLIGATOIRE DE LA INSPECTION DE TRAVAIL ET DE LA SECURITÉ SOCIALE
- DANS L'ATTENTE D'UN ESSOR RÉGLEMENTAIRE



TUTELLE FACE À LA DISCRIMINATION

JURISDICTION SOCIALE (Conseil de prud'hommes)

PROCÉDURE SPÉCIALE, URGENTE, PRÉFÉRENTIELLE ET SOMMAIRE

- il fera toujours partie le Ministère Public
- Inversion de la charge de la preuve
- Avis des organismes publics compétents

ARRÊT:

- Déclare l'existence o non d'une violation
- Cessation immédiate du comportement nuisible
- Réparation. Dédommagement.



TUTELLE FACE À LA DISCRIMINATION

JURIDICTION SOCIALE

EX OFFICIO PROCÉDURE

- DES DOSSIERS D'INFRACTION ET COMMUNICATIONS DE LA ITSS AU SUJET DE LA CONSTATATION D'UNE DISCRIMINATION EN RAISON DU SEXE ET QUE LES BASES DES DOMMAGES ESTIMÉS POUR LE TRAVAILLEUR SONT COLLECTÉS, À L'EFFET DE LA DETERMINATION DE L'INDEMNITÉ APPROPRIÉE
- DES DOSSIERS D'INFRACTION CONTESTÉS PAR DISCRIMINATION FONDÉS SUR DES ALLÉGATIONS ET DES ÉLÉMENTS DE PREUVE GRÂCE AUXQUELS EST DÉDUIT QUE LE FIN FOND DE L'AFFAIRE EST ATTRIBUÉ À L'ORDRE SOCIAL



ACTIVITÉ DE L'INSPECTION DE TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS LE DOMAINE DE L'ÉGALITÉ ET NON DISCRIMINATION PAR RAISON DE GENDRE

TOTAL NATIONAL - 2008

CONCEPT	NUMERO DE ACTUACIONES	INFRACCIONES RECOGIDAS EN ACTAS	IMPORTE (€) SANCIONES PROPUESTAS	TRABAJADORES AFECTADOS POR INFRACCIONES	NUMERO REQUERIMIENTOS FORMULADOS
DISCRIMINATION POUR MOTIF DE SEXE DANS LA RELATION DU TRAVAIL	1.126	52	659.611,00	792	290
HARCÈLEMENT SEXUELE	478	4	58.702,00	103	275
PLANS D'ÉGALITÉ ET OUTRES OBLIGATIONS DE LA LOI D'ÉGALITÉ	704	1	5.000,00	260	343
HARCÈLEMENT DISCRIMINATOIRE POUR MOTIF DE SEXE	123	3	24.251,00	3	40
DROITS DE LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE ET DU TRAVAIL	217	3	2.452,00	5	34
DISCRIMINATION DANS LA NEGOTIATION COLLECTIVE	383	0	0,00	0	0
PROTECTION DE LA MATERNITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET D'ANTÉ LABORAL (1)	596	30	228.843,00	168	373
DISCRIMINATION POUR MOTIF DE SEXE DANS L'ACCES À L'EMPLOI	402	28	208.778,00	289	179
TOTAL.....	4.029	121	1.187.637,00	1.620	1.534

(1) Des infracciones Inklus mise en demeure a la Administración.



ACTIVITÉ DE L'INSPECTION DE TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS LE DOMAINE DE L'ÉGALITÉ ET NON DISCRIMINATION PAR RAISON DE GENDRE

TOTAL NATIONAL - 2009

CONCEPT	NUMERO DE ACTUACIONES	INFRACCIONES RECOGIDAS EN ACTAS	IMPORTE (€) SANCIONES PROPUESTAS	TRABAJADORES AFECTADOS POR INFRACCIONES	NUMERO REQUERIMIENTOS FORMULADOS
DISCRIMINATION POUR MOTIF DE SEXE DANS LA RELATION DU TRAVAIL	1.504	45	518.657,50	405	224
HARCÈLEMENT SEXUELE	805	4	17.877,00	339	159
PLANS D'ÉGALITÉ ET OUTRES OBLIGATIONS DE LA LOI D'ÉGALITÉ	1.164	16	176.013,00	4.450	479
HARCÈLEMENT DISCRIMINATOIRE POUR MOTIF DE SEXE	306	8	138.755,00	604	94
DROITS DE LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE ET DU TRAVAIL	536	5	18.797,00	5	61
DISCRIMINATION DANS LA NEGOTIATION COLLECTIVE	379	0	0,00	0	10
PROTECTION DE LA MATERNITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET D'ANTÉ LABORAL (1)	1.019	24	496.679,00	80	578
DISCRIMINATION POUR MOTIF DE SEXE DANS L'ACCES À L'EMPLOI	492	16	135.012,00	842	160
TOTAL.....	6.205	118	1.501.790,50	6.725	1.765

(1) = Des infracciones Incluis mise en demeure a la Administración.



ACTIVITÉ DE L'INSPECTION DE TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS LE DOMAINE DE L'ÉGALITÉ ET NON DISCRIMINATION PAR RAISON DE GENDRE

TOTAL NATIONAL - 2010

CONCEPT	NUMERO DE ACTUACIONES	INFRACCIONES RECOGIDAS EN ACTAS	IMPORTE (€) SANCCIONES PROPUESTAS	TRABAJADORES AFECTADOS POR INFRACCIONES	NUMERO REQUERIMIENTOS FORMULADOS
DISCRIMINATION POUR MOTIF DE SEXE DANS LA RELATION DU TRAVAIL	1.603	38	548.037,00	979	214
HARCÉLEMENT SEXUELE	577	5	10.005,00	443	133
PLANS D'ÉGALITÉ ET OUTRES OBLIGATIONS DE LA LOI D'ÉGALITÉ	1.173	27	185.747,00	13.295	399
HARCÉLEMENT DISCRIMINATOIRE POUR MOTIF DE SEXE	320	0	0,00	0	92
DROITS DE LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE ET DU TRAVAIL	771	4	21.852,00	4	100
DISCRIMINATION DANS LA NEGOTIATION COLLECTIVE	434	0	0,00	0	47
PROTECTION DE LA MATERNITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DANTÉ LABORAL (1)	1.063	64	583.300,00	598	508
DISCRIMINATION POUR MOTIF DE SEXE DANS L'ACCES À L'EMPLOI	550	13	202.510,00	464	143
TOTAL.....	6.491	151	1.551.451,00	15.783	1.636



ACTIVITÉ DE L'INSPECTION DE TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS LE DOMAINE DE L'ÉGALITÉ ET NON DISCRIMINATION PAR RAISON DE GENDRE

TOTAL NATIONAL - 2011

CONCEPT	NUMERO DE ACTUACIONES	INFRACCIONES RECOGIDAS EN ACTAS	IMPORTE (€) SANCIONES PROPUESTAS	TRABAJADORES AFECTADOS POR INFRACCIONES	NUMERO REQUERIMIENTOS FORMULADOS
DISCRIMINATION POUR MOTIF DE SEXE DANS LA RELATION DU TRAVAIL	1.640	34	351.402,00	490	199
HARCÈLEMENT SEXUELE	498	6	66.255,00	135	133
PLANS D'ÉGALITÉ ET OUTRES OBLIGATIONS DE LA LOI D'ÉGALITÉ	1.055	15	65.385,00	13.174	386
HARCÈLEMENT DISCRIMINATOIRE POUR MOTIF DE SEXE	213	8	76.755,00	8	40
DROITS DE LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE ET DU TRAVAIL	759	10	83.508,00	10	64
DISCRIMINATION DANS LA NEGOTIATION COLLECTIVE	421	0	0,00	0	21
PROTECTION DE LA MATERNITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET D'ANTÉ LABORAL (1)	1.241	26	219.252,00	25	434
DISCRIMINATION POUR MOTIF DE SEXE DANS L'ACCES À L'EMPLOI	498	7	52.506,00	17	172
TOTAL.....	6.325	106	915.063,00	13.859	1.449

(1) = Des infracciones Incluis mise en demeure a la Administración.



MINISTERIO
DE EMPLEO
Y SEGURIDAD SOCIAL

SUBSECRETARÍA
DIRECCIÓN GENERAL DE LA
INSPECCIÓN DE TRABAJO Y
SEGURIDAD SOCIAL



LA ITSS Y LA IGUALDAD EFECTIVA ENTRE MUJERES Y HOMBRES

Je vous remercie de votre attention